



Commune de Val-de-Ruz

Conseil communal

**RÉPONSE À LA MOTION M15.002 « MISE EN
ŒUVRE D'UNE POLITIQUE COMMUNALE D'AIDE
HUMANITAIRE ET DE COOPÉRATION AU
DÉVELOPPEMENT »**

Rapport au Conseil général

Version : 1.0 - TH 247581

Date : 17.05.2016

Révisions

Date	Version	Description	Auteur(s)
06.05.2016	0.1	Création du document	CCU
13.05.2016	0.2	Adaptations	ACP - CCU
17.05.2016	1.0	Adoption du document	CC

Table des matières

1.	Introduction	3
2.	Texte de la motion	3
3.	Analyse de la situation	4
3.1.	Relations entre la Suisse et l'étranger.....	4
3.2.	Que fait le canton de Neuchâtel dans son ensemble.....	4
3.3.	Latitude 21	5
4.	Appréciation et objectifs.....	5
4.1.	Appréciation	5
4.2.	Contacts pris et développement à venir	6
5.	Proposition financière.....	6
5.1.	Budget 2017	6
6.	Conclusion.....	7

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

1. Introduction

Lors de la séance du Conseil général du 29 juin 2015, 16 conseillères générales et conseillers généraux ont déposé la motion M15.002 intitulée « Mise en œuvre d'une politique communale d'aide humanitaire et de coopération au développement ».

Développée en séance par la conseillère générale Mary-Claude Fallet, la motion, non combattue par le Conseil communal, a été acceptée par votre Autorité par 28 voix contre 7 et une abstention.

Afin notamment de respecter les délais instaurés par le règlement général, le Conseil communal vous propose donc la présente réponse à cette motion, sachant pertinemment que celle-ci ne définit qu'une première approche très globale.

2. Texte de la motion

Le texte de la motion est le suivant :

« Nous avons la chance de vivre dans un pays et un vallon qui, malgré nos soucis quotidiens, bénéficient d'un cadre de vie privilégié. Une grande partie du monde n'a pas cette chance et ses habitants luttent au jour le jour pour leur survie. Par un engagement concret, les Autorités de Val-de-Ruz peuvent montrer qu'elles ne sont pas indifférentes au sort des populations défavorisées. De plus, un engagement dans le cadre de la coopération et du développement peut aussi offrir des opportunités d'échanges enrichissants entre citoyens d'ici et d'ailleurs.

Latitude 21 regroupe les ONG neuchâteloises et les Eglises reconnues actives dans la coordination des projets de coopération et de développement. Cette association compte 17 membres et dispose notamment d'experts dans ce domaine qui, dans le cadre d'une commission technique et d'une commission financière, évaluent la qualité des projets qui leurs sont soumis. Latitude 21 peut apporter également un soutien financier pour les projets ainsi validés dans le cadre du budget qui lui aura été alloué.

Latitude 21 est un partenaire reconnu par la Direction de la coopération et du développement (DDC) du Département fédéral des affaires étrangères, au niveau national, et par l'Etat au niveau cantonal. L'accord de partenariat établi avec l'Etat pour la première fois en 2011 a été renouvelé en 2014 pour une période de 4 ans. Les grandes communes du canton, notamment celle de Val-de-Travers, ont également pris l'engagement de soutenir Latitude 21, sachant que leurs contributions ont un effet multiplicateur sur les financements accordés par la DDC, l'Etat et les dons récoltés par les organisations non gouvernementales (ONG) et les Eglises.

Un des objectifs du plan de législature en cours mentionne explicitement la volonté des autorités de Val-de-Ruz de mettre en œuvre une politique d'aide humanitaire et de coopération au développement cohérente avec celles de l'Etat et des autres communes neuchâteloises, en collaboration avec Latitude 21.

Afin de concrétiser cette volonté, nous demandons au Conseil communal de prévoir un montant au budget des années à venir ou d'agender une journée de récolte de fonds, éventuellement dans le cadre d'une commémoration de la fusion, et de manifester ainsi l'engagement de notre Commune en matière de coopération au développement ».

3. Analyse de la situation

3.1. Relations entre la Suisse et l'étranger

Il est évident à chacun d'entre nous que la vie en Suisse est agréable et peut-être considérée comme « facile », bien que ce terme apparaîtra tout de même un peu fort pour les citoyens de notre pays qui peinent à terminer financièrement leur mois ou qui dépendent d'autrui voire de la collectivité. Cependant, cela dépend bien évidemment aussi du regard que l'on peut avoir sur l'extérieur.

Pour maintenir nos bonnes conditions de vie, nous travaillons tous de manière très démocratique au développement de notre nation. Deux avantages sont présents dans cette phrase, le premier découle du fait que nous ne commençons pas de zéro, le second dans le fait que nous respectons une réelle démocratie. Cela nous différencie de nombreux autres pays étrangers.

La population suisse dans sa majorité est sensible aux conditions de vie dans certains pays de notre planète. Le rôle central et neutre de notre nation est reconnu pour l'hébergement de très nombreuses ONG sur notre territoire. Par ailleurs, le sérieux et la compétence « suisse » permet aussi de garantir un travail de qualité et non conflictuel. Cette présence d'associations à but non lucratif relève aussi bien entendu de la capacité des citoyens de notre pays à travailler, soit bénévolement, soit professionnellement, à cette cause internationale importante.

3.2. Que fait le canton de Neuchâtel dans son ensemble

Comme l'indique le texte de la motion, l'Etat de Neuchâtel a signé une convention avec un partenaire privilégié en ce domaine, soit Latitude 21. Ainsi, il mandate cette association à choisir des mesures à défendre selon un axe stratégique défini. Pour cela, il lui fournit une aide financière annuelle.

Quant aux communes neuchâteloises, les principales travaillent de la même manière que l'Etat et fournissent une aide financière de quelques francs par habitant. Par ailleurs, certains axes non monétaires sont aussi exploités.

L'axe non monétaire est par ailleurs déjà présent dans le Cercle scolaire de Val-de-Ruz (CSVr) par le développement d'un projet nommé MIMA « échanger, s'entraider ! » (www.csvr.ch/projet-mima) au Bénin. Ce projet poursuit les objectifs suivants :

- Soutien financier du Centre de nutrition pour nouveaux-nés
- Construction d'une école primaire
- Création d'un programme de sensibilisation à l'environnement

En cours de préparation depuis plusieurs années, il est conduit par une association locale et un partenariat avec une ONG française qui ne fait pas partie de Latitude 21. Le Conseil communal a évoqué avec la responsable de l'association locale l'opportunité de se faire reconnaître à terme pour que le CSVr soutienne un projet certifié.

De plus, notre Commune a offert la possibilité à Latitude 21 de se présenter lors de « Fête la Terre » durant l'année 2015.

3.3. Latitude 21

Les paragraphes 2 et 3 de la motion présentent de manière suffisante les activités et la reconnaissance de ce regroupement d'associations. Il s'agit là d'une garantie très importante sur les effets réels des mesures soutenues, de quelque manière que ce soit. Latitude 21 garantit par exemple que l'argent va bien à la cause défendue et répond ainsi à une question légitime que les donateurs se posent. Latitude 21 vérifie également que les montants versés concernent bien la réalisation d'un projet et ne servent pas à alimenter les structures de l'association.

4. Appréciation et objectifs

4.1. Appréciation

Le plan de législature 2012-2016 validé par votre Autorité le 12 décembre 2013 démontre la volonté du Conseil communal de travailler, selon ses possibilités, à la coopération internationale, pan du développement durable de notre société.

Idéalement, le Conseil communal souhaite travailler sur des projets concrets qu'il aura choisis, auxquels les citoyens (jeunes et moins jeunes) devraient s'identifier et s'investir personnellement. Il retiendra ce thème pour les futurs ateliers participatifs que notre Commune fera certainement perdurer.

Malheureusement, à ce jour, deux éléments posent problème pour la mise en route d'une politique « participative » de coopération internationale. Notre commune a beaucoup de travail à son interne, cela ne lui permet pas de soutenir humainement à juste titre ce domaine dans la configuration actuelle. De plus, le partenaire idéal à l'interne de notre collectivité est l'école, laquelle a d'ores et déjà mis en marche un projet sur plusieurs années. Ces deux contraintes ne nous permettent pas de

vous fournir à ce jour un concept clair et précis de notre volonté mais juste d'en tracer les très grandes lignes.

Afin de palier temporairement à ce manque d'engagement « physique » sur des projets, nous vous proposerons dès le budget 2017 d'allouer un montant à Latitude 21 et de participer au choix du projet avec cette instance dans un axe soit lié à l'agriculture, soit à l'énergie. Afin d'offrir une visibilité au versement de ce montant, nous organiserons une information publique, permettant aux citoyennes et citoyens vaudruziens qui le souhaitent d'ajouter leur participation.

4.2. Contacts pris et développement à venir

Le Conseil communal a déjà eu quelques contacts avec Latitude 21 afin de comprendre son fonctionnement et de définir les rôles que chacun pourrait tenir dans ce cadre. Les réflexions sont positives et devraient permettre de soutenir à terme des projets ciblés sur des thèmes « chers » à notre région.

De ces thèmes, tels que l'agriculture et l'énergie, il en ressort un plus particulièrement, à savoir l'énergie. Pour l'anecdote, lors d'une conférence publique organisée par Latitude 21 en collaboration avec l'université de Neuchâtel, à fin 2015, un invité, membre d'une association basée à Genève et lui-même de nationalité africaine, a marqué le membre du Conseil communal présent par ses propos assez « tranchés ».

Il défendait l'idée que si nous ne réglons pas la problématique de l'énergie en Afrique, il ne sert à rien de faire quoi que ce soit. A quoi sert-il de fournir de la nourriture et des médicaments à une population qui doit détruire son patrimoine forestier pour cuire sa nourriture ? Le désert est durable mais pas dans le bon sens de ce terme.

Mais il va de soit que cet avis n'est pas soutenu par tout le monde mais il a tout son sens, il est un des fondements de la vie.

Par ailleurs, les projets éoliens situés sur notre territoire pourraient également être un sous-thème de la catégorie « énergie » à retenir. En effet, dans le cadre du développement de ces sites, le Conseil communal pourrait décider d'attribuer un pourcentage des redevances qu'il percevra au soutien de projets de même type dans les pays en voie de développement, ceci toujours en collaboration avec Latitude 21.

5. Proposition financière

5.1. Budget 2017

Sans avoir encore connaissance de la première version du budget 2017, le Conseil communal proposera dans ce cadre une position budgétaire spécifique représentant par exemple CHF 1 par habitant.

Par ailleurs, le CSVR poursuivra ses démarches au travers du projet MIMA (échange), par la création d'une association interne au CSVR destinée à gérer l'argent récolté par les actions des élèves et l'association BEE qui a les contacts sur place. Ce projet n'est pas destiné à être soutenu financièrement par la Commune.

De plus, le Conseil communal s'engage à fournir ou à défendre une présence de Latitude 21 lors de ses activités usuelles, que ce soit par la mise à disposition de dépliants aux guichets communaux, par un lien sur son site Internet ou par le soutien de la présence de Latitude 21 lors de manifestations auxquelles la Commune participe.

6. Conclusion

Tout le monde est concerné. Si nous ne participons pas à diminuer les différences de niveaux de vie très importantes sur notre planète, les problèmes d'immigration grandiront car les conditions de vie sur certains territoires ne seront plus acceptables.

Politiquement, nos instances fédérales font un énorme travail. Notre rôle ne peut être que différent, motivateur et financeur de projets. Nous y participons déjà au travers du CSVR et souhaitons étendre à des domaines énergétiques ou agricoles sans y avoir les moyens humains à ce jour. Une transition par une participation financière est la seule solution actuelle, sans oublier les possibilités de visibilité que nous pouvons offrir à Latitude 21.

Pour les raisons qui précèdent, nous vous remercions de bien vouloir prendre le présent rapport en considération et accepter le classement de la motion M15.002.

Veillez croire, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à l'expression de notre haute considération.

Val-de-Ruz, le 17 mai 2016.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
La présidente Le chancelier
A.-C. Pellissier P. Godat